

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2023

VISANT À SOUTENIR LES FEMMES QUI SOUFFRENT D'ENDOMÉTRIOSE - (N° 1221)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par

Mme Valentin, Mme Louwagie, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, M. Emmanuel Maquet, Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Périgault, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 312-16 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Un module de sensibilisation des élèves sur les pathologies telles que l'endométriose est prévu au cours de leur scolarité. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement permet aux professeurs de pouvoir faire intervenir des associations ou bien d'enseigner par eux-mêmes dans le cadre de la matière d'éducation morale et civique, un module sur différentes pathologies telles que l'endométriose. L'objectif étant de sensibiliser dès le plus jeune âge et de renforcer la prévention.

Cet amendement vient de la PPL déposée par Véronique Louwagie.